

CHAPITRE IX

LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES AGRICOLES, FORESTIERS, HYDRAULIQUES, MINIERS OU PASTORAUX

1. TRANSFORMATION « DIRIGÉE » DE L'ESPACE AGRAIRE ET RÉPONSES PAYSANNES A LA PÉRIPHÉRIE DES LACS VOLTA (GHANA) ET KOSSOU (COTE-D'IVOIRE)

Véronique LASSAILLY-JACOB

Pour faire face à leurs besoins énergétiques croissants, les États africains multiplient les aménagements hydro-électriques sur les grands fleuves de leurs pays. La construction d'importants barrages-réservoirs provoque la formation de vastes lacs artificiels en amont qui inondent des terres souvent habitées et cultivées. C'est ainsi que les lacs de Kossou en Côte-d'Ivoire et Volta au Ghana ont entraîné le déplacement de dizaines de milliers de paysans chassés de leurs terres par la montée des eaux.

Le barrage de Kossou fut construit en 1970 sur le fleuve Bandama au centre de la Côte-d'Ivoire (fig. 7). La formation d'un lac artificiel de 1 750 km² en amont affecta profondément la région habitée par une partie du grand groupe ethnique *baule*. Érigé sur le fleuve Volta en 1964, à une centaine de kilomètres au nord d'Accra, le barrage d'Akosombo fut la grande œuvre de prestige du président Kwamé Nkrumah. Derrière cet important barrage se forma le plus grand lac artificiel africain, couvrant 9 000 km², s'allongeant sur 400 km du nord au sud et occupant 3,5 % de la superficie du pays (fig. 8).

Deux sociétés d'État à vocation d'aménagement intégré, la V.R.A. ou « *Volta River Authority* » au Ghana et l'A.V.B. ou « *l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama* » en Côte-d'Ivoire, ont été créées pour prendre en charge la bonne réalisation des aménagements hydrauliques, la restructuration des régions affectées et le transfert des populations sinistrées ; cela impliquait de surveiller la construction des barrages, rétablir les communications détruites est-ouest et nord-sud par la construction de pistes, de ponts et la mise en circulation de bacs et surtout réinstaller les populations « déguerpies » dans des conditions décentes en reconstituant leur potentiel de



A 2622 ep. 2

F 2622 ep. 2

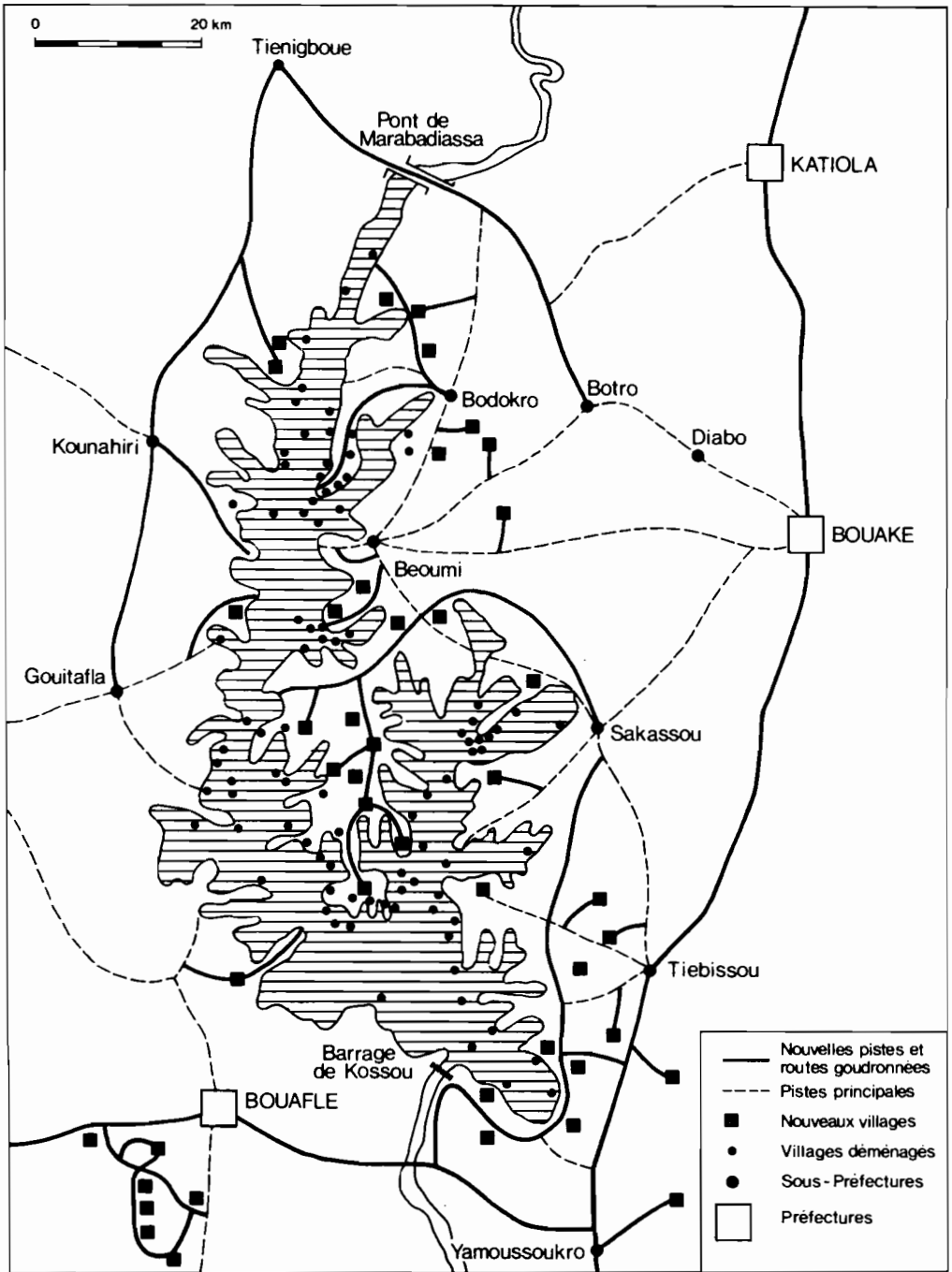


FIG. 7 - Périphérie du Lac de Kossou

production perdu. Ces sociétés d'aménagement agissent avec une aide technique et financière internationale de la part du F.E.D. (Fond Européen de Développement), du P.N.U.D. (Programme des Nations Unies pour le Développement), de la Banque mondiale et de banques privées. Les cadres expatriés ont été très nombreux au sein de ces deux sociétés, surtout au début de l'intervention.

L'A.V.B. et la V.R.A. durent faire face au déplacement et à la réinstallation d'une population respectivement de 75 000 et de 80 000 personnes, mais la tâche du transfert s'est avérée plus aisée à Kossou : la population affectée appartenait à la seule ethnie *baule* et se répartissait dans 130 villages dans une région restreinte parcourue de bonnes voies de communication. De plus, le président Houphouët-Boigny, du même groupe ethnique *baule*, participait personnellement à la bonne conduite du transfert.

Au Ghana, la population touchée par le lac appartenait en grande partie à sept groupes ethniques, s'éparpillant sur 9 000 km² dans plus de sept cents villages et hameaux, souvent d'accès difficile. Une ville de 4 000 habitants, Keté-Krachi, devait également être déplacée.

Au cours de la campagne d'information sur le transfert, les chefs d'État s'engagèrent à procurer aux populations sinistrées un niveau de vie supérieur à celui qu'elles connaissaient auparavant.

Mon objectif général était d'estimer comment et dans quelle mesure, en 1980, cet engagement avait été tenu, par l'intermédiaire des deux sociétés d'aménagement.

Transfert et réinstallation

Pour atténuer l'effet très traumatisant du transfert, les autorités ont laissé aux populations le libre choix de leurs lieux d'accueil. L'ensemble des sinistrés ont décidé de se réinstaller à la périphérie du lac et le plus près possible de leurs terroirs d'origine.

Au Ghana, le programme initial du transfert a reposé sur l'initiative personnelle des populations, invitées à se réinstaller sur le lieu de leur choix en bénéficiant d'une aide technique et matérielle de la V.R.A. Toutefois, ce programme ambitieux, appliqué trop tardivement, soit deux ans avant la mise en eau, dut être abandonné et il fut remplacé par un programme d'urgence. Celui-ci donna aux familles le choix de leur mode de réinstallation en leur proposant, soit une indemnisation monétaire, soit un logement « en dur » dans un nouveau village moderne. 15 % des sinistrés choisirent la première solution. Les autres furent réinstallés dans cinquante-deux nouveaux villages construits à la périphérie du lac Volta, grosses agglomérations de 2 000 à 3 000 habitants regroupant généralement plusieurs villages et hameaux.

En Côte-d'Ivoire, les familles *baule* sinistrées ont été vivement incitées à partir s'installer dans le Sud-Ouest forestier du pays où se déroulait une vaste opération d'aménagement régional prise en charge par une Société du même type que l'A.V.B., l'A.R.S.O. ou « l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest ». Cependant, seulement 3 000 personnes acceptèrent ce grand déplacement ; les autres voulurent rester dans leur région, au sein de leur propre sous-groupe ethnique, et furent installées dans soixante nouveaux villages modernes de 1 000 à 2 000 habitants regroupant deux ou trois anciens villages.

Les sociétés d'aménagement, chargées de la sélection des sites pour les nouveaux villages, ont étudié avec soin les capacités d'accueil des rives du

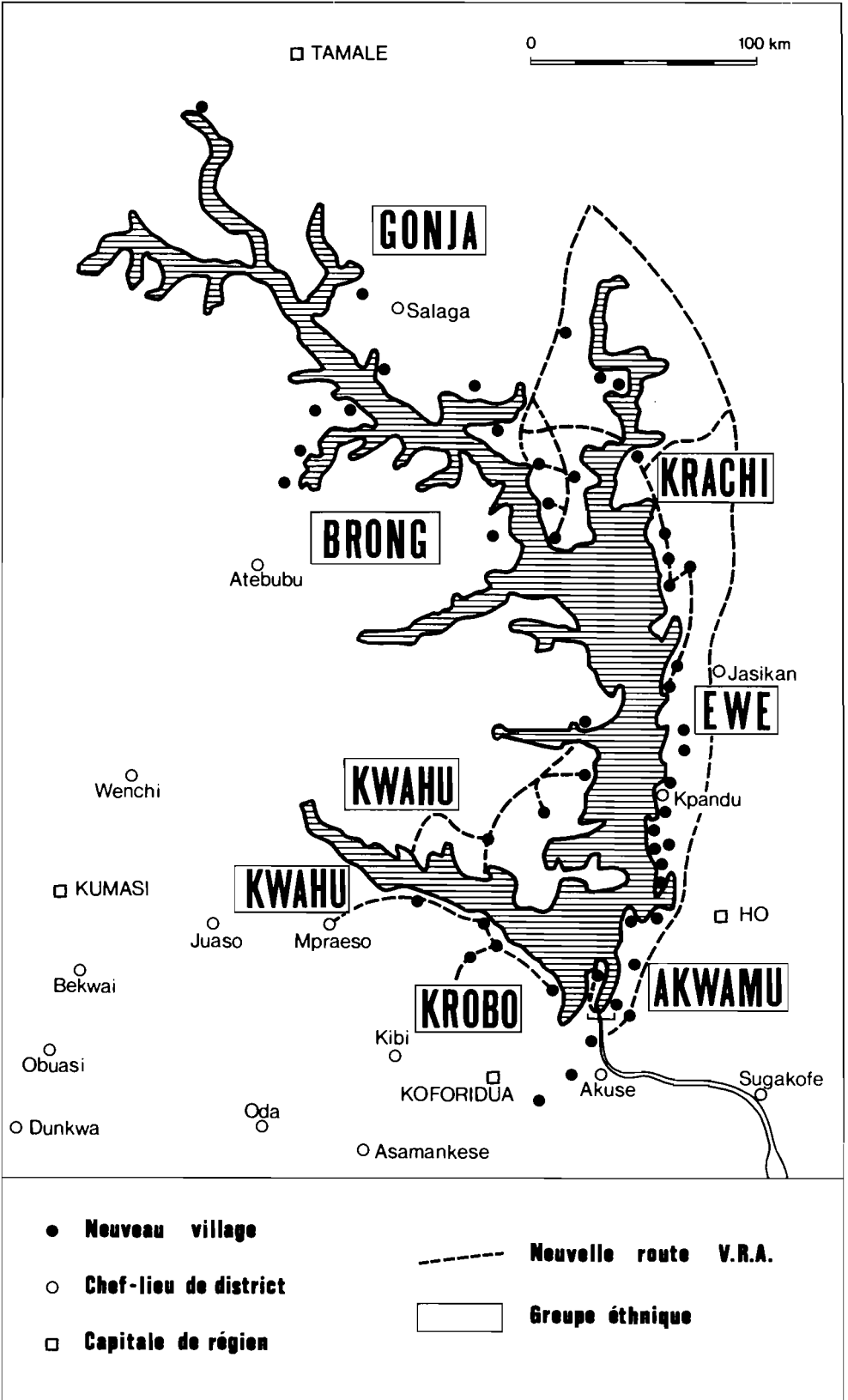


FIG. 8 - Périphérie du Lac Volta

lac. Les critères retenus concernaient la disponibilité en terres cultivables, la présence d'eau potable, un accès aisé et des conditions sanitaires favorables. L'emplacement choisi, après avoir été accepté par la population concernée, était alors acquis auprès du « propriétaire » puis défriché et loti. Cette acquisition des sites des nouveaux villages se fit sans difficultés. Au Ghana, la terre divisée en *Stool lands* ou « terres de clans », appartient aux chefs de tribus qui la partagent entre des « headmen » ou responsables de la terre, chargés d'en donner le droit d'usage aux exploitants moyennant une redevance en nature. La terre a toutefois acquis récemment une valeur monétaire et peut être vendue. C'est ainsi que la V.R.A. acquiert aisément les emplacements des nouveaux villages, bénéficiant de l'appui du pouvoir étatique. En pays *baule*, la terre est un patrimoine sacré ; autrefois collectif, ce bien est devenu individuel dans les forêts plantées de caféiers et de cacaoyers ; mais ce bien garde, envers et contre tout, son aspect inaliénable. Chaque village a le contrôle d'un terroir, aux limites assez précises, portion d'espace sinon entièrement aménagée, du moins complètement utilisée. Le terroir est divisé entre les chefs de quartier du village, chacun exerçant un rôle social sur sa terre et étant chargé de la distribuer aux exploitants qui n'en ont qu'un droit d'usage. L'acquisition des sites des nouveaux villages eut lieu par négociation à l'amiable entre l'A.V.B. et les chefs de village et de quartier concernés en vertu de la tradition d'hospitalité *baule* et de la solidarité ethnique : villageois qui accueillaient et villageois qui étaient reçus étaient le plus souvent du même sous-groupe ethnique. Une grande forêt classée près de Bouafé fut également cédée par l'Etat pour permettre l'installation de six nouveaux villages.

Pour dédommager les populations du traumatisme subi, ces sociétés d'aménagement leur construisirent un habitat rural modernisé dans de vastes villages équipés d'écoles, de marchés, de puits ou de pompes et de hangars agricoles.

Toutefois, les sinistrés *baule* furent beaucoup plus choyés que leurs frères ghanéens puisque chaque famille reçut, non seulement une maison dont la dimension dépendait à la fois de la taille de la famille et de la position hiérarchique du chef de famille, mais aussi une seconde construction rassemblant cuisine, douche et latrines. Au Ghana, l'uniformité et la modestie des attributions ont prévalu. Chaque famille reçut un logement inachevé d'une pièce bâtie sur un sol cimenté et couverte d'un grand toit de tôle de 50 m² couvrant la dimension de trois pièces. Deux autres pièces furent construites après le transfert par les villageois eux-mêmes, regroupés en équipes de travail, avec l'aide matérielle et technique de la V.R.A.

Ces deux interventions, l'une basée sur la largesse et le « cadeau royal », l'autre, sur la parcimonie et la participation des populations, engendrèrent des mentalités différentes : une attitude de dépendance et de passivité se développa chez les *Baule* qui ne vont cesser de pratiquer une politique de la « main tendue » envers l'A.V.B., considérée comme une mère nourricière. La participation effective des populations ghanéennes à la construction de leurs villages provoqua une prise en main plus solide de leur réinstallation et de leur avenir.

Cependant, un aspect très négatif doit être souligné dans ces deux actions de relogement : ce sont des interventions statiques qui ne s'adressent qu'à une population existant à un moment donné, c'est-à-dire à l'époque du transfert. Rien n'est prévu pour faire face à la dynamique de cette population. Or, une maison de 60 m² du type A.V.B. coûte un million de C.F.A., soit 20 000 francs et celle du type V.R.A. coûte environ 10 000 francs. Jamais un jeune créant une famille ne pourra se permettre une telle dépense ce qui l'obligera à s'exiler

car les constructions traditionnelles ne sont pas concevables dans un nouveau village. Les excédents démographiques sont irrémédiablement rejetés.

De plus, il n'y a aucun suivi de ces villages modernes. Quatre ans après la réinstallation, la V.R.A. cède la charge de l'entretien des nouveaux villages et de leurs équipements aux conseils de district régionaux qui, faute de crédits suffisants, laissent tout à l'abandon. Le même processus se développe en Côte-d'Ivoire mais plus tardivement. Tout se dégrade très vite puisque les villageois ne sont pas en mesure d'entretenir eux-mêmes leurs maisons et leurs équipements par manque de connaissances techniques et de moyens financiers. Si les pouvoirs publics n'interviennent pas dans un avenir proche, surtout au Ghana, ces villages prendront peu à peu un aspect de « taudis ».

Quelques années après la réinstallation, les nouveaux villages ivoiriens semblaient bien pris en main par leurs occupants alors que ceux du Ghana étaient en partie abandonnés. Toutefois les « déserteurs » n'étaient pas loin et attendaient une amélioration des programmes agricoles pour revenir. Ces deux visages de l'opération « relogement » semblaient liés au degré de réussite de la première phase de reconstitution des facteurs de production des populations.

Reconstitution « planifiée » des facteurs de production

Transfert et développement agricole eurent lieu simultanément car les autorités pensaient qu'une population coupée de ses attaches originelles devenait plus réceptive aux innovations agricoles. Les nouveaux immigrants se sont vus proposer, dans un premier temps, une agriculture mécanisée et hautement intensive sur blocs entièrement défrichés à la machine. Cette agriculture était fondée sur le principe d'exploitations familiales autogérées, regroupées en coopératives, les exploitants devenant peu à peu propriétaires de leurs outils de production. L'acquisition des terres à vocation agricole fut effectuée par les sociétés d'aménagement auprès des villages d'accueil et des chefs tribaux.

Au Ghana, après la chute du régime de Kwamé Nkrumah et en l'absence d'un nouveau gouvernement reconnu par le pouvoir tribal, la V.R.A. se heurta à la résistance croissante de ces chefs tribaux, de plus en plus hostiles au fait de céder leurs terres. Dans le sud, des problèmes surgirent également avec les exploitants *Krobo* qui avaient déjà acheté la terre selon le système très répandu des *huza* (1). La V.R.A. ignorant, ou voulant ignorer, l'existence de ces nouveaux propriétaires fonciers, négocia directement l'achat des terres avec les chefs de tribus ce qui engendra, le plus souvent, des conflits sur le terrain.

En 1967, 6 000 ha seulement sur les 50 000 ha prévus, étaient acquis et défrichés et seize nouveaux villages parmi les cinquante-deux reconstruits avaient reçu une terre défrichée. Le vaste programme agricole qui consistait à donner à chacun une superficie de terre en fonction de ses besoins (5 ha pour les agriculteurs, 2 à 6 ha de forêt pour les planteurs, 12 ha de pâturage pour les gros éleveurs et 1,2 ha pour les petits éleveurs) s'effondra en raison

(1) L'ethnie *Krobo*, trop à l'étroit sur son territoire, colonise les terres voisines en utilisant un système très ingénieux de coopératives d'achat : de grands espaces, généralement forestiers, sont achetés par une coopérative puis divisés en lots ou bandes entre les adhérents.

de la mauvaise gestion des financements et de la lenteur de l'acquisition des terres.

En 1968, la V.R.A. s'engagea dans un programme plus pragmatique et plus modeste en faisant appel à l'autorité légale. Le gouvernement dut lancer un décret d'expropriation de toute la berge du lac sur une profondeur de un mille (soit 1 600 mètres). Ces terres furent alors acquises progressivement par la V.R.A. et redistribuées en lots de trois acres soit 1,2 ha, entre tous les nouveaux venus et ceux qui accueillent, âgés de plus de dix-huit ans. Chaque lot, une fois défriché et nettoyé par son nouveau propriétaire, lui était concédé par un bail de trente-trois ans, renouvelable et transmissible par héritage mais indivisible. L'exploitant cultivait sur sa portion les cultures de son choix et pouvait faire appel aux services d'un parc de machines dont il disposait par location horaire.

La berge du lac fit également l'objet d'un partage contrôlé par la V.R.A. Ceux qui étaient intéressés, hommes ou femmes de plus de dix-huit ans, nouveaux venus ou hôtes, reçurent la largeur d'une chaîne soit vingt mètres qu'ils cultivent en suivant la récession du lac. Cet espace, appelé zone de mariage, est la bande de terre découverte par les eaux lorsque le niveau s'abaisse pendant la saison sèche. La variation du niveau des eaux atteint trois mètres en moyenne et la terre exondée se révèle excellente pour la production agricole car elle est enrichie par les dépôts du lac et par un taux d'humidité élevé et constant.

Au Ghana, la périphérie du lac Volta est soumise à une véritable réforme foncière favorisée par l'intervention de l'État. La propriété tribale de la terre disparaît au profit de la propriété individuelle, ce qui permet à l'ensemble des nouveaux venus et à leurs hôtes de cohabiter sans conflit.

Dans la savane ivoirienne, l'A.V.B. a acquis des terres agricoles pour des blocs cultureux d'environ 150 ha. Le processus de l'acquisition fut le suivant : prospection pédologique des terres situées autour des nouveaux villages dans le but de sélectionner les portions les plus aptes à une mise en culture mécanisée puis négociation de ces portions avec les villages propriétaires qui généralement cèdent à l'A.V.B. le pouvoir rituel et le droit d'usage de ces terres. Il est arrivé cependant que des villages refusent de céder leur terre. C'est ainsi qu'un nouveau village de la sous-préfecture de Béoumi se retrouve sans bloc de culture, les négociations entre l'A.V.B. et les villages d'accueil ayant échoué. L'État n'est jamais intervenu pour donner à l'A.V.B. le pouvoir légal d'acquérir la terre au profit des sinistrés. Il a toujours compté sur la solidarité ethnique pour résoudre les problèmes fonciers.

Ces blocs cultureux furent divisés en cinq soles de trente hectares ; la rotation culturale comprenait une première année d'igname, une deuxième année de maïs suivi de coton, une troisième année de riz et enfin deux années d'une jachère artificielle de *stylosanthès gracilis* pâturée par un troupeau de bovins. Un bloc était mis en valeur par trente familles qui recevaient chacune une exploitation de cinq hectares soit un hectare de chaque sole. Cette exploitation était hautement intensive grâce à des façons culturales mécanisées, l'emploi de semences sélectionnées, d'engrais et de traitements phyto-sanitaires. Les exploitants qui travaillaient sur ces blocs ont été appelés « volontaires » car ils ont accepté librement de participer à l'opération. Toutefois, ils n'étaient pas propriétaires de leurs exploitations car, chaque année, l'A.V.B. procédait à une redistribution de parcelles ; les « mauvais » volontaires étaient renvoyés, d'autres exploitants étaient intégrés. La terre restait de fait la propriété de la

société d'aménagement qui décidait seule des cultures, des rotations, des techniques culturales et de l'attribution des parcelles.

Les « non-volontaires », c'est-à-dire ceux qui ne travaillaient pas sur les blocs et qui représentaient plus de la moitié de la population des nouveaux villages, ne reçurent aucune terre agricole. Ils furent contraints de quémander personnellement le droit d'usage d'une portion de terre à un chef de quartier du village d'accueil qui était libre d'accepter ou de refuser. La survie de ces exploitants sans terre dépendait donc de la qualité des relations qui s'étaient établies entre leur communauté et celle qui les accueillait. Les parcelles qui leur ont été concédées sont généralement exiguës, dispersées, éloignées du village et situées sur des terres médiocres. Les récoltes ne dégagent que peu de surplus ce qui marque, pour ces exploitants, un retour à une autosubsistance située à la limite du minimum vital.

Quant aux villages d'accueil, leur animosité et leur rancœur n'ont fait que croître vis-à-vis de l'A.V.B. et des nouveaux venus. Exclues des programmes agricoles et de toute amélioration de leur cadre de vie, ils durent pourtant céder une partie de leurs terres avec, pour seul dédommagement, une indemnisation de leurs plantations caféières détruites. Certains exploitants des villages d'accueil se sont retrouvés dans une situation comparable à celle des « non-volontaires » mais sans le bénéfice d'un nouveau village moderne et équipé.

En Côte-d'Ivoire, une acquisition partielle et sélective des meilleures terres agricoles par l'A.V.B. ne profite qu'à quelques familles transférées et conduit les autres exploitants à « mendier » de la terre auprès de leurs hôtes dont l'hostilité grandit progressivement en raison de l'absence de dédommagement pour les terres qu'ils ont cédées.

Très vite, les « bénéficiaires » réagirent spontanément pour tirer le meilleur parti de ces deux politiques foncières et des programmes agricoles proposés.

Les réponses paysannes et la « dérive » des interventions

L'attitude des populations paysannes concernées a évolué dans le temps : elles adhèrent tout d'abord aux programmes agricoles proposés comme pour les tester, puis elles tentent d'en modifier les règles pour en tirer plus de profit et, lorsque leur tentative échoue, elles mènent des expériences parallèles ou abandonnent purement et simplement. Modifier les règles d'un programme agricole signifie en partie détruire le partage égalitaire de la terre effectué par les autorités et procéder à une nouvelle distribution du sol et de ses bénéfices. Les bénéficiaires officiels des aménagements se doublent de bénéficiaires clandestins. Mener des expériences parallèles implique l'installation d'exploitations traditionnelles en marge des exploitations modernes ; le nouveau système proposé ne satisfait pas intégralement les besoins et les aspirations des bénéficiaires.

Sur les rives du lac Volta se développèrent d'importants mouvements de population que n'avaient pas prévu les autorités et qui désorganisèrent leur stratégie. En 1968, un recensement démographique de toute la périphérie du lac révéla à la fois la désertion des nouveaux villages (plus de 60 % de la population était partie), et la colonisation spontanée des berges par plus de 60 000 pêcheurs, *Ewé* pour la plupart venus de la Basse-Volta, attirés par l'énorme richesse piscicole du lac.

Les sinistrés du lac Volta ont déserté leurs nouveaux villages car, dans un premier temps, ils n'ont pas retrouvé un niveau de vie et un cadre de vie qui leur convenaient. Le programme mécanisé de cultures annuelles sous pluie s'est avéré être un échec à la suite de plusieurs années de sécheresse accompagnées d'une détérioration d'un matériel agricole non entretenu et non renouvelé et l'absence de semences sélectionnées et d'engrais. La superficie des parcelles attribuées (1,2 hectare) suffisante pour une agriculture stabilisée, assolée et intensive, ne l'était plus pour permettre un retour au système traditionnel de cultures itinérantes. De plus, ces exploitants ne connaissaient pas les techniques de mise en valeur des berges du lac, c'est-à-dire de la zone de marnage. Enfin, ils se trouvèrent confrontés aux difficultés de la vie quotidienne avec des maisons trop exigües et un approvisionnement en eau et en bois de chauffage problématique.

Les exploitants préférèrent partir mais, souvent, ils s'établirent sur des terres inoccupées, peu éloignées du nouveau village et toujours à proximité du lac. De véritables hameaux spontanés de colons déplacés volontairement se sont ainsi créés. Sur ces terroirs parallèles, ils retournèrent à la pratique de leur système de culture traditionnel, s'adonnèrent à la pêche et se construisirent des cases en terre avec toits de chaume dont la dimension était fonction de la taille de leurs familles.

Ces nouveaux colons spontanés ont gardé des liens étroits avec leur nouveau village où ils retournent fréquemment et où ils ont souvent laissé leurs enfants qui fréquentent l'école sous la surveillance de vieux parents. De plus, ils ont conservé jalousement leurs droits sur les biens concédés par la V.R.A. à savoir leur logement, leur portion de terre de plaine de 3 acres et leur parcelle de berge d'une chaîne de largeur. Résolus à maintenir leurs prérogatives et à tirer le meilleur parti de ces biens concédés, ils cherchèrent à louer leurs logements et à affermer leurs terres. Les habitations furent louées à des employés de la V.R.A., à des étrangers ou encore aux grandes familles du village. Les locataires des terres de la plaine furent souvent des exploitants des villages d'accueil qui cherchaient à s'agrandir ; ceux des parcelles de berge furent les pêcheurs *Èwe* des hameaux spontanés. A la fois pêcheurs et agriculteurs, ils connaissaient le système des cultures de décrue qu'ils pratiquaient sur les rives du fleuve Volta et qu'ils vont appliquer sur la zone de marnage du lac.

S'ils sont partis mettre en valeur des terrains parallèles, ces exilés volontaires ont conservé solidement leurs droits sur les biens alloués par la V.R.A. ce qui leur assure à la fois un revenu monétaire et une position de repli éventuelle.

Les sinistrés du lac Volta sont devenus pour certains les propriétaires non résidents d'une grande partie des terres de la périphérie et tiennent dans leur dépendance les anciens occupants et les pêcheurs agriculteurs en leur donnant leurs terres en location.

En Côte-d'Ivoire, un certain engouement pour ces blocs de culture s'est manifesté, dans un premier temps. En 1977, vingt-cinq villages ont reçu un ou deux blocs ce qui donne un total de trente-sept blocs mis en valeur par mille volontaires sur une superficie totale de 3 500 ha. Parmi ces vingt-cinq villages se trouvent dix villages d'accueil car l'A.V.B., devenue consciente du frein apporté à ses interventions par cette population frustrée, a élaboré en 1976 un programme de cultures sur bloc en leur faveur. Pendant les premières années, la terre des blocs a supporté une charge de population supérieure à celle recensée par l'A.V.B. On assista à la fois à une redistribution des revenus car les volontaires utilisaient des manœuvres pour le buttage de

l'igname ou pour les récoltes et à un nouveau partage des parcelles entre membres apparentés (cession de portions à un beau-père, frère ou gendre).

Puis est apparu un certain découragement suivi d'un désintérêt pour ces cultures sur blocs qui exigeaient des volontaires et de leurs familles, non seulement un travail important, supérieur à celui fourni dans le système traditionnel, mais surtout un travail fastidieux qui ne concernait que les sarclages, les démariages du coton et du riz, et l'ensemble des récoltes. Contraint de respecter un assolement imposé et de suivre un calendrier agricole impératif et lourdement chargé, le volontaire perdait toute capacité d'initiative sur une exploitation qu'il ne maîtrisait ni ne possédait.

De plus, l'absence ou la faible place donnée à certaines cultures de base sur les blocs ont conduit les volontaires à ouvrir un terroir parallèle. Sur des parcelles traditionnelles quémandées auprès des villages d'accueil, ils cultivèrent igname précoce, manioc, arachide, taro, légumes et condiments, tous inexistants ou peu cultivés sur les blocs.

Enfin, les rendements de ces cultures sur blocs, généralement élevés lors des bonnes années agricoles, s'effondraient après une mauvaise saison pluvieuse ou un entretien déficient ; après plusieurs années de mise en culture, la poussée des mauvaises herbes devenait si dense que l'exploitant ne pouvait plus faire face aux multiples sarclages manuels exigés, ce qui abaissait les rendements.

Si la production était faible, les charges à payer restaient toutefois fixes et élevées (frais de mécanisation, engrais, semences, traitements phytosanitaires). Ces charges étaient prélevées sur les rendements de deux cultures, le riz et le coton, commercialisées par la société d'aménagement. Lorsque la récolte était médiocre, non seulement l'exploitant ne touchait aucun revenu sur ces deux productions, intégralement « confisquées » par l'A.V.B., mais il lui restait souvent une dette qui était reportée sur les charges de l'année suivante. Cette façon de procéder conduisit le volontaire à se sentir de plus en plus grugé par les autorités et, lorsque sa dette devenait trop élevée, il préférait se retirer pour ne pas avoir à rembourser les énormes sommes exigées.

A la fin de 1977, 1 493 ha de terres de blocs n'ont plus été cultivées par les volontaires qui furent, soit démissionnaires de leur fait, soit démissionnés par l'A.V.B. La dette totale de ces volontaires s'élevait à 36 millions de francs C.F.A. L'A.V.B. reprit en main l'opération pour son propre compte en instituant la régie directe.

Tous ces anciens volontaires sont retournés à la pratique du système de culture traditionnel en augmentant la taille de leurs exploitations parallèles... Par ce fait, la pression sur la terre autour des nouveaux villages devint si forte que l'hostilité des villages d'accueil s'accrut, en particulier chez ceux qui n'avaient reçu aucune compensation de l'A.V.B. Cela se traduisit par un refus de céder de la terre, la pose de fétiches d'interdiction de cultiver sur des terres déjà prêtées ou encore libres et des palabres répétées.

Il se dessina alors un mouvement massif de retour des sinistrés sur leurs anciens terroirs encore exondés. Comme le lac ne se remplirait que très lentement et qu'il n'atteindrait probablement jamais le niveau maximum prévu, il laissait toujours à découvert des terroirs qui avaient été évacués. Leurs anciens occupants n'hésitèrent pas à parcourir les distances quelquefois fort longues qui les séparaient de leurs terres d'origine pour les remettre en valeur. Là-bas, ils purent cultiver de vastes superficies de bonnes terres de forêt comme de savane et profiter de tous les avantages qu'offrait la présence d'un terroir (chasse, récolte du vin de palme, cueillette de noix de cola, de régimes de palme, de fruits, adoration des fétiches, etc.). Mais ce retour eut lieu clandesti-

nement car les autorités soutenaient que les sinistrés, une fois réinstallés, perdaient tout droit foncier sur leurs terres d'origine ; et ces terres devenues propriété de l'État, faisaient déjà l'objet des convoitises des fonctionnaires urbains qui commençaient à les accaparer.

Ayant perdu tout droit foncier sur leurs terres d'origine, les sinistrés de l'opération Kossou n'en ont pas acquis d'autre sur leur nouveau site. Ils sont devenus des paysans sans terre qui, soit travaillent sur des blocs cultureux de la société d'aménagement, soit « mendient » le droit de cultiver aux villages d'accueil, soit enfin retournent clandestinement sur leurs anciens terroirs encore exondés en attendant d'en être chassés à nouveau par les initiatives de l'élite urbaine.

Confrontées aux difficultés du programme de cultures annuelles mécanisées sous pluie, les sociétés d'aménagement réagissent de façon opposée.

Au Ghana, la V.R.A. recherche les causes de l'échec dans le programme lui-même et décide de promouvoir un nouveau système de culture moins dépendant du climat et de la mécanisation. Elle se lance dans un vaste projet de mise en valeur des berges du lac et de la terre soumise au marnage en installant des fermes de démonstration, un périmètre irrigué et un projet pilote de petite mécanisation.

En Côte-d'Ivoire, l'A.V.B. impute l'échec du système de cultures sur blocs aux exploitants accusés de n'avoir pas su s'adapter à ce programme. Le système n'est pas remis en question ; il sera même étendu à d'autres villages de la savane grâce à un nouveau financement du F.E.D. Les anciens blocs de culture sont repris en régie par la société ; ceux qui sont abandonnés par les volontaires deviennent entièrement la propriété de l'A.V.B. qui les remet en valeur avec une main-d'œuvre salariée villageoise et une mécanisation intensifiée. Les autres blocs passent en régie avec location horaire du matériel. Les facteurs de production ainsi qu'une partie des terres sont repris par l'A.V.B.

Pendant la campagne agricole de 1978-1979, la plus grande partie des blocs en régie directe ont été confiés par l'A.V.B. à une société israélienne agro-industrielle, spécialisée dans la production oléagineuse : l'U.S.O.P. (*Universal Seeds and Oil Products*). Coton, arachide et ricin sont cultivés sur ces blocs selon le système de la grande exploitation industrielle : toutes les façons culturales sont mécanisées, les bandes anti-érosives sont rasées pour ne pas gêner la progression des machines et une main-d'œuvre salariée villageoise très restreinte est utilisée.

Dans le même temps, l'A.V.B. décida d'étendre son action à l'ensemble des autochtones de la région d'accueil et se lança dans un nouveau programme de « mise en place de 2 000 exploitations familiales mécanisées dans les zones de savane » ; dix-neuf villages furent concernés pendant l'année 1979.

Si la société d'aménagement ghanéenne fait preuve d'une capacité à réorienter ses programmes agricoles défaillants vers des opérations plus pragmatiques, la ligne d'action de la société ivoirienne ressemble plus à une fuite en avant qui s'accompagne d'une mainmise progressive sur les terres et les moyens de production des sinistrés.

*
* *

La Côte-d'Ivoire avait de nombreux atouts pour réussir cette opération-transfert qui ne touchait qu'une seule ethnie, favorisée par le pouvoir et occu-

TABLEAU 1

Lac artificiel et pays concerné	KOSSOU EN COTE-D'IVOIRE	VOLTA AU GHANA
Fermeture du barrage	1970	1964
Type	Barrage – poids en terre et en roches	
Superficie du lac (niv. max.)	1 750 km ²	9 000 km ²
Fleuve	BANDAMA	VOLTA
Végétation environnante	Forêt dégradée au sud - Savane guinéenne pré-forestière au nord	
% territoire national occupé par le lac	1 %	3,5 %
Longueur du lac (nord-sud)	150 km	400 km
Centre hydro-électrique		
Nombre de turbines	3	6
Puissance	175 000 Kw	600 000 Kw
Financement du barrage	33 % banque Am. EXIMBANK 33 % groupe italien IMPREGILO 33 % gouvernement ivoirien	50 % Banque Mondiale + agence américaine ghanéen
Société d'État à vocation d'aménagement intégré	A.V.B. Aménagement Vallée du Bandama juillet 1969	V.R.A. Volta River Authority janvier 1961
Date de création		
Principales ethnies touchées	1 (<i>Baule</i>)	6 (<i>Akwamu, Éwé, Gonja, Krachi, Krobo, Kwahu</i>)
Villages et hameaux déplacés	150	740
Villes noyées	—	1 (Kete Krachi : 4 000 hab.)
Population déplacée	75 000	80 000
Nombre de villages recons- truits	60	52
Nombre de villes reconstrui- tes	—	1

pant une région centrale et bien développée. De plus, la prospérité économique et la stabilité politique nationale encourageaient les financements et l'appui technique des organismes internationaux et des banques qui n'ont jamais cessé d'apporter leur soutien. Toutefois, en savane, ces atouts n'ont été utilisés que pour développer de grandes « opérations-façades » où l'intensif et le productif furent privilégiés aux dépens du social : les sinistrés du barrage de Kossou sont devenus pour la plupart des paysans sans terre.

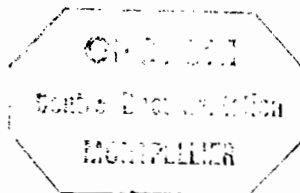
L'opération Volta avait pour handicap la grande étendue affectée, l'éparpillement en petits villages et hameaux d'une population composée de plusieurs ethnies et l'accès souvent difficile des établissements humains. Après la mise en eau du barrage, l'instabilité politique et la faillite économique du pays découragèrent les investisseurs. Mais la modestie des moyens disponibles engendrée par cette situation conduisit à une remise en question plus réaliste des programmes agricoles initiaux.

Les autorités s'étaient engagées à redonner aux populations sinistrées un niveau de vie décent. La situation présente de ces populations et les perspectives d'évolution des programmes d'aménagement semblent témoigner que c'est au Ghana que cet objectif aura le plus de chance d'être atteint un jour.

2. GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET PRATIQUE FONCIÈRE EN CÔTE-D'IVOIRE. L'EXEMPLE DE L'OPÉRATION SAN PEDRO

Alfred SCHWARTZ

En 1968, la Côte-d'Ivoire entreprend la plus importante des opérations de développement de la première décennie de son indépendance nationale, l'opération San Pedro. Il s'agit de mettre en valeur une région restée jusqu'alors en marge du « miracle » ivoirien, le Sud-Ouest du pays, une région aux potentialités économiques considérables : elle est couverte par une forêt de type équatorial pratiquement intacte, ses sols se prêtent plutôt bien à la culture arbustive de rente. Mais c'est une région enclavée — elle fait frontière avec le Libéria à l'ouest, elle est bordée par l'océan Atlantique au sud, ses périphéries orientale et septentrionale sont à peine effleurées par le réseau routier existant — et peu peuplée : elle ne compte que 120 000 habitants pour 37 000 km², soit une densité globale légèrement supérieure à trois habitants seulement au km². Le moteur de l'opération : un port, qui est créé de toutes pièces à San Pedro, à quelque 350 km à vol d'oiseau à l'ouest d'Abidjan. Son maître d'œuvre : l'A.R.S.O. (Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest), une société d'État dont les structures sont mises en place en 1969 et qui est chargée d'assurer la programmation, la coordination et le contrôle de l'entreprise. Fin 1979, les seuls investissements publics réalisés dans la région s'élèvent à 110 milliards de francs C.F.A.



études réunies et présentées par
E. LE BRIS, E. LE ROY et F. LEIMDORFER

ENJEUX FONCIERS EN AFRIQUE NOIRE



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Liste des membres du comité scientifique de préparation	8

PREMIÈRE PARTIE

LES ENJEUX INITIAUX

Critiquer et dépasser une image caricaturale de l'Afrique noire précoloniale

Introduction, par E. Le Roy	11
The initial stakes	13

CHAPITRE I

Rapport introductif aux journées d'études, par J.-P. Chauveau,
J.-P. Dozon, E. Le Bris, E. Le Roy, G. Salem, F.-G. Snyder.

1. L'émergence de l'objet foncier dans la littérature administrative et scientifique	17
2. L'actualité des problèmes fonciers en Afrique noire et les ques- tions qu'elle suggère	26

CHAPITRE II

Approches thématiques

1. Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation au Ghana, par J.-P. Chauveau	45
2. Épistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes, par J.-P. Dozon	56
3. Le statut du foncier dans les études de terroirs menées par les géographes en Afrique de l'Ouest, par E. Le Bris	61
4. Le régime foncier rural en Afrique noire, par C. Coquery-Vidrovitch	65
5. Une approche pragmatique des situations foncières, par Ph. Haeringer	84

CHAPITRE III

Première discussion générale sur le rapport introductif

1. Interventions	91
2. Débats	92

DEUXIÈME PARTIE

L'APPROFONDISSEMENT DES ENJEUX

La terre dans les discours, les pratiques et les représentations de l'Afrique contemporaine.

Introduction, par E. Le Roy	97
-----------------------------------	----

CHAPITRE IV

Représentations autochtones de l'espace

1. Représentations et organisations endogènes de l'espace chez les <i>Myene</i> du Gabon (Nkomi et Mpongwe), par P.-L. Agondjo-Okawe	101
2. Lectures de l'espace africain, par Betote Dika Akwa Nya Bonanbela	115
3. L'espace et l'organisation foncière toucouleur (Sénégal et Mauritanie), par M. Wane	118
4. Rapports des débats, par P.L. Agondjo-Okawe	120
5. Synthèse des débats, par E. Le Roy	122
6. L'accès à la terre chez les paysans basundi (région du Pool, Congo), par D. Desjeux	126

CHAPITRE V

La logique foncière de l'État depuis la colonisation

- | | |
|---|-----|
| 1. Le choix d'une problématique juridique, par R. Verdier..... | 133 |
| 2. L'expérience ivoirienne, par A. Ley..... | 135 |
| 3. L'expérience malienne, par A. Rochegude..... | 141 |
| 4. Rapport des débats, par A. Ley, A. Rochegude et R. Verdier.. | 148 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Le Roy..... | 150 |

CHAPITRE VI

La rente foncière

- | | |
|---|-----|
| 1. Genèse de la rente foncière et du capitalisme agraire, par J. Charmes..... | 155 |
| 2. Rapport des débats, par F. Snyder..... | 163 |
| 3. Synthèse des débats, par E. Le Bris..... | 165 |

CHAPITRE VII

Agro-pastoralisme

- | | |
|---|-----|
| 1. Le processus juridique, les droits fonciers et l'aménagement de l'environnement dans un canton hausaphone du Niger, par J.-T. Thompson..... | 169 |
| 2. Les Leyde du Delta central du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique, par S. Cissé | 178 |
| 3. Rapport des débats, par E. Grégoire..... | 189 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Grégoire..... | 192 |
| 5. Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades. Le cas des Twaregs Kel dinnik dans la région de Tahoua (Niger), par G. Lainé..... | 195 |
| 6. Un système de production agro-pastoral en crise : le terroir de Gourjae (Niger), par E. Grégoire..... | 202 |
| 7. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, par D. Kintz..... | 212 |

CHAPITRE VIII

La mise en place des réformes agrofoncières

- | | |
|--|-----|
| 1. Réflexions sur la réforme foncière sénégalaise de 1964, par M. Niang..... | 219 |
| 2. Le projet de la mise en valeur de la vallée de Baila en Basse-Casamance (Sénégal), par M. Diao..... | 228 |
| 3. La réforme agrofoncière au Togo, par K. Koffigoh..... | 240 |
| 4. La réforme agrofoncière et droit coutumier au Togo, par M. Foli..... | 253 |
| 5. Rapport des débats, par M. Foli..... | 263 |

6. Synthèse des débats, par E. Le Roy	264
7. Droit d'usage et propriété privée, par J.-M. Gastellu	269

CHAPITRE IX

Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux.

1. Transformations « dirigées » de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et kossou (Côte-d'Ivoire), par V. Lassailly-Jacob	281
2. Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro, par A. Schwartz	293
3. L'aménagement du fleuve Sénégal et ses implications foncières, par J.-L. Boutillier	301
4. Rapport des débats, par J.-P. Chauveau et G. Pontié	308
5. Synthèse des débats, par E. Grégoire	311
6. Organisation foncière et opération de développement. Le cas soninke du Sénégal, par J.-Y. Weigel	315

CHAPITRE X

Politique foncière de l'État dans l'aménagement urbain

1. Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire, par M. Prouzet	325
2. Objet d'une recherche sur les politiques foncières de l'État dans l'aménagement urbain, par A. Durand-Lasserve et J.-F. Tribillon	330
3. Rapport des débats, par A. Durand-Lasserve, M. Prouzet et J.-F. Tribillon	334
4. Synthèse des débats, par E. Le Bris	336

CHAPITRE XI

Stratégies « privées » d'occupation de l'espace en milieu urbain et péri-urbain

1. Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine, par Ph. Haeringer	341
2. Stratégie spatiale et stratégie familiale : la volonté de maintien en centre ville (exemple dakarais), par G. Salem	360
3. Rapport des débats, par E. Le Bris	370
4. Synthèse des débats, par E. Le Roy	372

TROISIÈME PARTIE

LES NOUVEAUX ENJEUX

Quels seront les rapports sociaux impliqués par l'espace à l'horizon de l'an 2000 ?

Introduction, par E. Le Roy	379
-----------------------------------	-----

CHAPITRE XII

Discussion générale et bilan

1. Synthèse du débat de clôture, par E. Le Bris	381
2. Bilan des journées d'études, par E. Le Bris et E. Le Roy	382

CHAPITRE XIII

La question foncière en Afrique noire

— Comment la « question foncière » est-elle abordée dans les discours sur l'Afrique noire à l'époque contemporaine ?	391
— Le rôle central de l'État africain dans l'évolution contemporaine de la « question foncière »	392
— Les enjeux de la « question foncière » à l'horizon de l'an 2000	395

ANNEXES

1. Liste des participants aux « Journées d'études sur les problèmes fonciers », Paris, 22-25 septembre 1980	401
2. Liste des organismes et des sigles	405
3. Index des noms de groupes et de lieux	407
4. Index des concepts	413
5. Liste des cartes et des figures	420

ÉDITIONS KARTHALA

Collection MÉRIDIDIENS

Christian RUDEL, *Guatemala, terrorisme d'État.*
Bernard JOINET, *Tanzanie, manger d'abord.*
Philippe LEYMARIE, *Océan Indien, le nouveau cœur du monde.*
André LAUDOUEZE, *Djibouti, nation-carrefour.*
Bernard LEHEMBRE, *L'Île Maurice.*

Collection LES AFRIQUES

Essedine MESTIRI, *Les Cubains et l'Afrique.*
I. MBAYE DIENG et J. BUGNICOURT, *Touristes-rois en Afrique.*
Carlos MOORE, *Fela Fela, cette putain de vie.*
Bernard LANNE, *Tchad-Libye : la querelle des frontières.*
J.S. WHITAKER, *Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu.*
Abdou TOURÉ, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation.*
G.R.A.A.P., *Paroles de brousse : Des villageois africains racontent.*
Jean-Marc ELA, *L'Afrique des villages.*
Guy BELLONCLE, *La question paysanne en Afrique noire.*
Collectif, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique sahélienne.*

Collection HOMMES ET SOCIÉTÉS

1. *Sciences politiques et économiques*

Abdoulaye Bara DIOP, *La société wolof.*
J.F. MEDARD, Y.A. FAURE et al., *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire.*
Guy ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique : le cas du Sénégal.* En coédition avec l'ORSTOM.
Collectif, *Enjeux fonciers en Afrique noire.* En coédition avec l'ORSTOM.

2. Histoire et Anthropologie

- Joseph AMBOUROUE-AVARO, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. Le bas Ogowé au XIX^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Collectif, *La civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. En coédition avec le Centre de Civilisation Burundaise.
- François GAULME, *Le pays de Cama. Un ancien État côtier du Gabon et ses origines*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Antoine GISLER, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècles)*.
- Juliette BESSIS, *La Méditerranée fasciste, l'Italie mussolinienne et la Tunisie*. En coédition avec les Publications de la Sorbonne.
- Yoro FALL, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne (XIV^e-XV^e siècle)*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Zakari DRAMANI ISSIFOU, *L'Afrique dans les relations internationales au XVI^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Louis NGONGO, *Histoire des Forces religieuses au Cameroun (1916-1955)*.
- Françoise RAISON (Et. réunies par), *Les souverains malgaches. Constructions monarchiques et réappropriations populaires*.
- Bakoly DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, *Du Ohabolana au Hainteny : langue, littérature et politique à Madagascar*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.

3. Langues et cultures

- Pierre DUMONT, *Le français et les langues africaines au Sénégal*. En coédition avec l'A.C.C.T.
- Philippe NTAHOMBAYE, *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*.

Collection RELIRE

- Eugène MAGE, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. Introduction d'Yves Person.
- David LIVINGSTONE, *Explorations dans l'Afrique australe et dans le Bassin du Zambèse (1840-1864)*. Introduction d'Elikia M'Bokolo.
- Ida PFEIFFER, *Voyage à Madagascar (1856)*. Introduction de Faranirina Esoavelomandroso.
- Victor SCHOELCHER, *Vie de Toussaint Louverture*. Introduction de J. Adélaïde-Merlande.

Collection LETTRES DU SUD

- Yodi KARONE, *Le bal des caïmans*.

Max JEANNE, *La chasse au racoon*.
Merle HODGE, *Crick crack monkey*.
Gérard CORPATAUX, *Voyage sans retour*.
Joël LUGUERN, *Les parasols de Danang*.
José LOUZEIRO, *Pixote ou la loi du plus faible*.

Collection DE CONTES

Gabriel MFOMO, *Soirées au village* (Cameroun).
Jacques PUCHEU, *Contes haoussa du Niger*.
Gabriel MFOMO, *Les initiés* (Cameroun).
Henri TOURNEUX, *Les nuits de Zanzibar* (contes swahili).
Marie-Paule FERRY, *Les dits de la nuit* (contes tenda du Sénégal).

Collection SARABANDE (livres pour enfants)

Chouka la mangouste antillaise (texte de Maryse Cériote et dessins de Bordeclerc).
Marcy DANS LEE, *Ibon, l'oiseau des Philippines*.

HORS COLLECTION

A.C.C.T./D.N.A.F.L.A., *Initiation à la linguistique africaine par les langues du Mali*.
ANSELIN (Alain), *La question peule et l'histoire des Égyptes ouest-africaines*.
MICHEL (Andrée) et Coll., *Femmes et multinationales*.
Collectif, *Culture et politique en Guadeloupe et Martinique*. En coédition avec le journal *Alizés*.
Collectif, *Études africaines en Europe*; Bilan et inventaire (2 tomes).
ZHEGIDOUR (Slimane), *La poésie arabe moderne entre l'islam et l'occident*.

POLITIQUE AFRICAINE (revue trimestrielle)

1. *La politique en Afrique noire : le haut et le bas*.
2. *L'Afrique dans le système international*.
3. *Tensions et ruptures politiques en Afrique noire*.
4. *La question islamique en Afrique noire*.
5. *La France en Afrique*.

6. *Le pouvoir d'être riche.*
7. *Le pouvoir de tuer.*
8. *Discours populistes, mouvements populaires.*

(Pour plus de précisions sur ces titres, demandez le catalogue complet des éditions Karthala : 22-24, bd Arago, 75013 Paris.)